RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-31**	**Objet : Salon du livre jeunesse 2024** **Contrat de mise à disposition d'œuvres originales avec Laurent AUDOUIN**

Date de la convocation : 14/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Caroline BARBOSA-BRINET, conseillère municipale

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 12 au 14 avril 2024 et précise que la grande exposition « Les aventures fantastiques de Sacré-Cœur » est mise à disposition par l'artiste Laurent AUDOUIN (Poitiers).

L'artiste Laurent AUDOUIN s'engage à fournir et à mettre à disposition de la mairie, sa grande exposition (machines, originaux sous cadre, bâches) pour la somme de 1100 € TTC. Cette mise à disposition sera accordée pour une durée de **1 mois, du 19 mars au 20 avril 2024** afin de procéder à la récupération et au retour des originaux :

- cheminement des œuvres jusqu'au premier lieu d'exposition (19 mars 2024) : Espace Culturel Leclerc, 12 rue Porte Côté, 41000 Blois - Exposition du 25 au 11 avril 2024

- cheminement des œuvres jusqu'au second lieu d'exposition (11 avril 2024) : Salon du livre jeunesse, salle d'évolution, 7 Ter rue Gérard Dubois, 41350 Saint-Gervais-la-Forêt– Exposition du 12 au 14 avril 2024

A compter de la date de remise à disposition des œuvres et jusqu'à la date de la fin de l'exposition et de restitution des œuvres, la totalité des originaux prêtés par l'artiste sera garantie par un contrat d'assurance multirisque auprès de la compagnie d'assurance de la mairie garantissant le remboursement de toute planche ou dessin détérioré ou disparu.

La mairie s'engage à prévoir le matériel nécessaire pour protéger et transporter les œuvres prêtées.

Afin de contractualiser cet engagement, Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET propose la signature d'une convention de prêt pour l'exposition d'œuvres originales jointe en annexe.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240325-DEL31-2024-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ***approuve les termes du contrat de mise à disposition d'œuvres originales joint en annexe entre la commune de Saint-Gervais-la-Forêt et l'illustrateur Laurent AUDOUIN***
- ***autorise monsieur le maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces afférentes***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 25/03/2024
Publié le 25/03/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 19/03/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Caroline BARBOSA-BRINET

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240325-DEL31-2024-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2024